

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le lundi **4 mars 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre une aire de stationnement devant la façade de la nouvelle section d'agrandissement du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n'autorise pas de stationnement en façade du bâtiment principal.

#### Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 247 du cadastre officiel du Québec et est situé au 41, rue Roy à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété M. Yves Dufort.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 15<sup>ième</sup> jour du mois de février 2019.

(original signé)

Nicole Renaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim